



Le 6/4/20

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : usines@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



2^{ème} négociation de l'accord de crise

Lors de cette réunion, la direction a présenté ses mesures, qui comme nous pouvions le prévoir sont des mesures de restrictions drastiques pour les salariés. Ces mesures prouvent bien les intentions de la direction : se servir de la crise et de ce qui est mis en place par le gouvernement comme d'une opportunité !

Pour la CGT RRG les mesures d'un tel accord ne doivent pas se résumer à un recul social pour les salariés en leur imposant des contraintes systématiques mais à une véritable proposition de mesures (au-dessus des accords de branches) afin de relancer l'activité de façon pérenne pour que les salariés puissent démarrer dans les meilleures conditions, sereinement et avec une véritable vision d'avenir.

Pour les mesures envisagées voici les points importants :

1) Impact sur les mesures salariales (ou NAO) :

- Maintien de l'AGS sur la paie de mars
- Report du Plan de Promotion au 1^{er} octobre (avec effet rétroactif complet au 1^{er} avril)
- Suppression de la monétisation CET pour l'année 2020
- Ouverture des établissements le lundi de Pentecôte (repositionnement de la journée sur novembre)

2) Principes et mesures du « pacte de solidarité » :

- **Neutralisation des congés Payés et jours de repos** sur la période du 23 mars au 30 avril
- **Planification des congés pendant la mise en activité partielle obligatoire de 5 jours pour les salariés à 100% en chômage partiel :**
 - 3 jours pour l'activité réduite (50%) et alternants
 - 1 jour les salariés en télétravail
 - Tous, sur la semaine 16
 - Aucun congé ne sera pris pour les salariés en permanence depuis le 17 mars
- Garantie de l'acquisition des droits à congés pour tous les salariés pendant l'activité partielle. (Y/C les jours)
- Report de la saisonnalité des congés du 31 mai au 30 novembre 2020 (les congés non pris au 31 mai seront automatiquement transférés sur le CET qui devra être soldé au 30 novembre)
- Dotation d'un fonds pour le maintien de salaire à 100% de **4 jours de congés pour toutes les catégories** (hors alternants 1 jour) : « La direction affirme que cela permettra de couvrir à 66% (4,5 millions d'€) et le reste sera pris en charge par RRG (2,5 millions d'€). (Attention calcul pris jusqu'à fin avril) ».
- Mise en place d'une prime de permanence (pas d'éléments sur les modalités du calcul)
- Maintien des droits à l'intéressement

Ainsi la Direction propose l'utilisation de 5 jours de congés imposés à tous (actions demandées de la Directe pour l'acceptation du chômage partiel faite par les établissements) + 4 jours (congés pour le fond « solidaire ») qui sera abondé d'1/3 par RRG pour le maintien de notre salaire
= 9 jours de congés pris aux salariés pour la période de confinement
Mais cela n'est pas fini...



3) Plan de reprise d'activité :

Selon la direction, ces mesures envisagées ont pour but de relancer les activités de façon progressive tout en respectant la santé et la

sécurité des salariés.

La CGT RRG est dubitative quant aux mesures sur les cadences de travail souhaitées par la direction.

- **Nous pourrions travailler 42 heures (heures supplémentaires) sur 12 semaines.**
- **Rémunération 15% et une organisation en 2/8.**
- **Samedi compris et ce jusqu'à décembre. Tous services confondus.**
- **Les vendeurs et CCL auraient quant à eux en plus tous les dimanches de Juin.**

Pour faire simple, après un confinement à la maison (sauf pour ceux contraints de travailler) la Direction nous propose un confinement en établissements, le samedi et voir déjà même le dimanche au mois juin pour les CCL et Vendeurs.

Tout cela sans prendre en compte les contraintes familiales et personnelles.

Par ses propositions la Direction nous affirme que cela est nécessaire pour le bien de l'entreprise. Mais elle doit comprendre que les salariés de RRG sont tout sauf en vacances depuis le 17 voire le 16 mars dernier. Ils ont été contraints comme tout le monde de subir un confinement de doute et de stress permanents. Les salariés ne sont pas prêts à faire des efforts à n'importe quel prix !

Il faut absolument que RRG mesure le poids de ses dispositions en revoyant sa copie.

Ces propositions vont fragiliser un peu plus les situations sociales des salariés et les faire fuir, las de ces décisions imposées et de ces contraintes mettant à mal leur vie personnelle et familiale !

La destruction du réseau commercial enclenchée depuis des années (par les ventes, nouvelles organisations etc..) n'a eu pour effet que la perte de confiance en l'entreprise et ceux qui la dirigent et l'augmentation de l'individualisme entre salariés.

Cette solidarité qui a été tout ce temps mal menée est pourtant maintenant demandée par l'entreprise !

La CGT RRG estime que le projet doit avant tout respecter les principes :

- **De maintenir et d'assurer la santé, sécurité de tous les salariés.**
- **De proposer des solutions de redémarrage à la mesure et en fonction des dispositions de tous et non en imposant des mesures qui seront contre-productif en respectant un point essentiel, le libre choix des salariés.**

Ce sont le groupe Renault et les actionnaires qui doivent être solidaires en ce moments mais rien n'est mis sur la table aujourd'hui pour sa plus grosse filiale qui écoule son stock depuis bien longtemps.

La prochaine réunion aura lieu lundi 06 avril.

